

Les règles sur la cour



> Les jeux de ballons : Les ballons sont autorisés sur les temps de récréation.

☐ Pendant la récréation, les enfants disposeront d'un ballon de foot, d'un petit ballon mains et d'un ballon de basket.

☐ **Sous le préau** : Les enfants joueront à des jeux de ballons sans taper le ballon avec leurs pieds.

☐ **Sur la cour** : Le terrain de foot est délimité avec des marquages jaunes. En dehors de cette zone, les enfants devront prendre le ballon dans leurs mains.

☐ **Le foot** n'est pas autorisé par temps de pluie, ni pendant la récréation de l'après-midi. Un planning de foot devra être respecté par les classes de primaire pour éviter le surnombre pendant le jeu.

☐ **En cas de durcissement du protocole** :

Partage de la cour en 2 zones l'après-midi : (1 zone primaire et 1 zone maternelle).

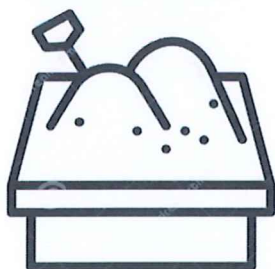


Zone 1 : s'arrête au niveau du bâtiment des MS/GS.

Zone 2 : Commence au niveau du bâtiment des MS/GS. avec le préau.

Il est important que chaque classe respecte sa zone pour limiter les brassages.

> Le bac à sable :



☐ Les jeux de sable seront remis aux enfants sur les temps de récréation.

☐ Le bac à sable est à la disposition de tous les enfants.

☐ Les jeux de sable ne doivent pas quitter cet espace.

☐ Les jeux ne seront pas sortis en cas de pluie.

☐ **Modalités de rangement** : Les jeux de sable doivent être rangés à la fin de la récréation de l'après-midi dans la caisse prévue à cet effet.

☐ **5 points indispensables pour l'espace sable** :

> Prendre soin du matériel mis à disposition.

> Accepter de partager le matériel.

> Respecter l'espace de chacun et ce qu'il est en train de construire.

> Accepter que sa construction soit modifiée ou détruite lors d'une prochaine récréation car il s'agit d'un espace de partage.

> Ne pas creuser trop profond dans le bac.

> Le billodrome :

☐ Il est à la disposition des élèves, à partir du CP sur tous les temps de récréation sauf en cas de pluie.

> Les structures

☐ **La grande structure** sera à la disposition des enfants de la PS au CM2.

☐ Respecter le sens de la descente du toboggan (descendre uniquement sur les fesses et en avant) et de la barre de pompier.

☐ La barre des pompiers est accessible à partir de la GS.

☐ En maternelle, déplacer en marchant sur la structure.

☐ Les graviers doivent rester dans la zone délimitée par les rondins. (Ne pas creuser dans le gravier).



☐ **Le bateau** : Le bateau sera occupé librement sur les temps de récréation.

> Ne pas faire de roulades ni se suspendre autour de la barre.